

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2613

30 novembre 2010

SOMMAIRE

AMT Europe S.A.	125397	Louis SCURI et Cie, S.à r.l.	125408
AMT Europe S.A.	125420	Lucis S.A.	125418
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l.	125396	Ludorf Partner S.à r.l.	125409
AVMF Lux SPV S.à r.l.	125398	Luxembourg Contact Centers S.à r.l. ...	125422
CCS Europe S.A.	125419	Magna Holding Société Anonyme	125420
Compusystem	125423	Magna Holding Société Anonyme	125420
CSN Steel S.à r.l.	125382	Maitagaria-SPF	125420
Dibelco International S.A.	125421	Maitagaria-SPF	125421
Fonciem	125378	Medexia Sàrl	125421
King's Cross Asset Funding 21	125378	Mediplus s.à r.l.	125421
King's Cross Asset Funding 21	125382	Mer Bleue Charter S.A.	125421
King's Cross Asset Funding 21	125382	Millenium Finance S.à r.l.	125420
King's Cross Asset Funding 26	125396	Multi Clean Luxembourg S.à r.l.	125422
King's Cross Asset Funding 26	125396	M.V. Overseas Holding S.A.	125419
King's Cross Asset Funding 31	125396	M.V. Overseas Holding S.A.	125419
King's Cross Asset Funding 31	125397	M.V. Overseas Holding S.A.	125419
King's Cross Asset Funding 33	125397	New Way S.à r.l.	125422
King's Cross Asset Funding 33	125397	NFI Luxco S.C.A.	125422
King's Cross Asset Funding 33	125398	Novalex S.C.A., SPF	125423
King's Cross Asset Funding 34	125398	Novenergia III General Partner S.A.	125423
King's Cross Asset Funding 34	125398	PGE Renewable S.A.	125424
King's Cross Asset Funding 34	125399	P.G. Invest S.A.	125423
Lies an less S.à r.l.	125418	Purple Haze S.à r.l.	125424
LinLux S.à r.l.	125399	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	
Lion/Polaris Lux 3 S.A.	125399		125424
Lion/Polaris Lux 4 S.A.	125409		

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon
Un Mandataire

Référence de publication: 2010142498/11.

(100162881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Fonciem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 156.311.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Sébastien FEVE, Expert Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Fonciem" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation de et l'investissement dans des biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Sébastien FEVE, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Sébastien FEVE, Expert Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société anonyme CHD Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (RCS Luxembourg B 85.931) est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses cnom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2010. Relation GRE/2010/3472. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143909/205.

(100164923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142499/11.

(100162883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142500/11.

(100162885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

CSN Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.680.726.588,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.171.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of October,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Companhia Siderúrgica Nacional, a listed public company incorporated and governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, registered with the Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica of the República Federativa do Brasil under number 33.042730/0001-04 and listed on the São Paulo and New York Stock Exchange under the quote sign SID,

Here represented by Ms. Flora Gibert with French nationality, of legal age according to her nationality, married, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with Identity Number 0911LUX00089.

She appears in the name and on behalf of the company Companhia Siderúrgica Nacional, in her capacity as proxy holder by virtue of a proxy given to her on October 13, 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional is the Sole Member of CSN Steel S. à r.l., a société à responsabilité limitée, validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MUNSBAACH, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 129.171 (hereinafter the "Company"); the Company transferred its registered office from Cayman Islands to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on June 29, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1697 on August 10, 2007 (the "Sole Member").

According to article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Company is allowed to change its nationality with the unanimous consent of its members.

I, THE NOTARY state that the person appearing before me has the legal capacity and is legitimate to grant this Public Deed; and I state under my responsibility that in my opinion, she has accredited to me enough faculties to execute into public deed the resolutions she is delivering to me and that are incorporated into this Public Deed.

The agenda of the meeting is the following:

- a) Change of the Company's name from CSN Steel S.à r.l. to CSN Steel, S.L.
- b) Change of the currency of the Company's share capital from US Dollars into Euros and determination that the Company's share capital will from now on amount to one billion two hundred four million seventy two thousand five hundred twenty seven Euros (EUR 1,204,072,527) divided into one billion two hundred four million seventy two thousand five hundred twenty seven (1,204,072,527) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1).
- c) Transfer of the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Luxembourg to Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.
- d) Adoption of the Spanish nationality by the Company.
- e) Subordination of the Company under the Spanish legal regime and complete restatement of the articles of association in order to bring them in conformity with Spanish laws.
- f) Discharge granted to the category A and the category B managers and appointment of the Joint Directors of the Company.
- g) Granting of powers of attorney in favor of Mr. Marcelo Martins Fonseca and Mr. Mario Enrique Melillo to execute any actions and steps which may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain.
- h) Authorization to be given to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to execute any and all formalities with the Luxembourg authorities and especially the formalities with the Luxembourg Trade and Companies Register.
- i) Resolutions to be taken under points a, b, c, d, e and f of this agenda under the resolutive condition that the transfer of the registered office is not accepted by the Spanish authorities.
- j) Miscellaneous

On the basis of this agenda, the Sole Member takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company from CSN Steel S. à r.l. to CSN STEEL, S.L. A copy of the certificate issued by the Spanish Central Commercial Registry regarding the corporate name is attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Member resolves that the currency of the Company's share capital shall be changed from US Dollars to Euros on the basis of the USD – EUR exchange rate (EUR 1 = USD 0,7164) as applicable according to the European Central Bank at October 14, 2010 at 2pm Luxembourg time.

Following such change of currency, the share capital of the Company will henceforth be set at one billion two hundred four million seventy two thousand five hundred twenty seven Euros (EUR 1,204,072,527) divided into one billion two hundred four million seventy two thousand five hundred twenty seven (1,204,072,527) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1) which are equal, indivisible and may be accumulated. Participations shall not be considered to be shares of stock, may not be represented by negotiable instruments and may not be called shares. The participations are fully subscribed and paid-up by the Sole Member of the Company and solely attributed to the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, to Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts with immediate effect the Spanish nationality.

Fifth resolution

As of the date of the transfer of the Company from Luxembourg to Spain, the Company shall henceforth be governed by Spanish Law, i.e. by the Royal Decree Legislative 1/2010, July 2, by means of it is approved the Consolidating Acts of the Capital Companies, and another legal applicable regulations and in particular by its articles of association.

In order to comply with Spanish law, the Sole Member decides to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company.

The new statutory text is composed in Spanish and will henceforth read as follows:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA “CSN STEEL, S.L.”

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN STEEL S.L., y se regirá por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o análogo.

Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias,

Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 1.204.072.527 euros, representado por 1.204.072.527 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 1.204.072.527 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente. Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. Libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario.

En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días. El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio.

El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurran a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos. Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría. El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Órgano de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, Separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía.

El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos.

El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día.

Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada.

Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdos sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Título IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Título V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor.

Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

This text substitutes the prior one which will not have effects any more.

Sixth resolution

The Sole Member resolves to grant discharge to the following category A and category B managers:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Spain;

- Mr. Mario Enrique Melillo, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain;

- Mr. Enéas Garcia Diniz, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi -São Paulo, Brazil;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brazil;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brazil;
- Mr. Marco Weijermans, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Robert van't Hoeft, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Fabrice Rota, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Member approves to amend the current Management Body of the Company replacing the previous Board of Managers with five Joint Directors.

The Sole Member decides to appoint the following people for an indefinite term:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q;
- Mr. Mario Enrique Melillo, of Italian nationality, of legal age according to his nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B;
- Mr. Enéas Garcia Diniz, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CZ087080, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality CZ614011, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CY972440, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained.

Seventh resolution

The Sole Member resolves to grant powers of attorney in favor of the following people,:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q and Mr. Mario Enrique Melillo of Italian nationality, of legal age according to his nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B, in order to carry out the faculties, individually or jointly and severally, as follows:
 - To incorporate into Public Deed any kind of resolutions adopted by the General Sole Members Meeting and/or the Board of Directors, without any form of exception, taking as a basis the Minutes or the Minutes Book or certification of said agreements, being able to sign any document and carry out any necessary step to register in the Commercial Registry the aforementioned resolutions, in accordance with the Article 108.3 of the Spanish Commercial Registry Regulation currently in force.
 - To appear before the Spanish Notary Public or foreign Notary Public in order to raise into a Public Deed any private document that amends, completes, corrects this Public Deed including rectifications and clarifications to inscribe it in the Commercial Registry of Madrid (Spain).
 - To take whatever actions and steps may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain, being entitled towards this end to sign, modify, complete, amend and submit whatever applications, authorizations, declarations and other documents before the Spanish Public Authorities, specially before the Spanish Tax Authorities, the General Office of Trade and Investment and the Spanish Ministry of Economy and Finance Spanish.

Eighth resolution

The Sole Member resolves to appoint any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting individually in order to execute on behalf of the Company any and all formalities with the Luxembourg Authorities and especially the formalities related to the de-registration the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Ninth resolution

The Sole Member resolves that the Company will continue its operations as required under the articles of association which remain attached to the present deed.

Following the above resolved transfer of the registered address from Luxembourg to Spain, the Company will continue its operations in Spain as Spaniard company on the date on which the public deed of transfer is effective.

Tenth resolution

The Sole Member decides that the resolutions taken in relation with points a, b, c, d, e and f of the agenda of this meeting are taken under the resolutive condition of a refusal of the transfer of the registered office by the Spanish authorities.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, remplaçant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Companhia Siderúrgica Nacional, une société cotée constituée et régie selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brésil, enregistrée au Castrado Nacional da Pessoa Jurídica de la République Fédérale du Brésil sous le numéro 33.042730/0001-04 et cotée en bourse de São Paulo et de New York sous le signe SID.

ici représentée par Madame Flora Gibert, de nationalité française, majeure selon les lois de sa nationalité, mariée demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec numéro de carte d'identité 0911LUX00089, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CSN Steel S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.171 (ci-après la «Société»). La Société a transféré son siège social des Iles Caïmans au Luxembourg aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 Juin 2007, publié au Mémorial dans le Recueil Spécial C sous le numéro 1697 le 10 Août 2007 (l'«Associé Unique»).

En vertu de l'article 199 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur, la Société peut changer de nationalité à l'unanimité des droits de vote de ses associés.

Je, soussigné le NOTAIRE, affirme que la personne présente devant moi a la capacité légale et est bien-fondée à signer cet Acte Notarié; et j'affirme sous ma responsabilité qu'à mon sens elle dispose des pouvoirs nécessaires pour signer en tant qu'acte notarié les résolutions qu'elle me délivre et qui sont incorporées à cet Acte Notarié.

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Changement de la dénomination sociale de la Société de CSN Steel S.à.r.l. en CSN Steel, S.L.
- b) Changement de devise du capital social de la Société de Dollars américains en Euros et la fixation du capital social de la Société à compter de ce jour à un billion deux cent quatre millions soixante-douze mille cinq cent vingt-sept Euros (EUR 1.204.072.527) réparti en un billion deux cent quatre millions soixante-douze mille cinq cent vingt-sept (1.204.072.527) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.
- c) Transfert du siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365, MÜNSBACH, Grand-Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.
- d) Adoption de la nationalité espagnole.
- e) Soumission de la Société au droit espagnol et refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois espagnoles.
- f) Décharge à donner aux gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société et nomination de Directeurs Communs de la Société.

g) Pouvoir à accorder à Messieurs Marcelo Martins Fonseca et Mario Enrique Melillo pour procéder à toutes les actions et démarches nécessaires en vue du transfert juridique effectif du siège de la Société en Espagne.

h) Pouvoir à donner à quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. de procéder à l'ensemble des formalités à effectuer auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités à effectuer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

i) Résolutions à prendre en vertu des points a, b, c, d, e et f de cet ordre du jour sous condition résolutoire de la non autorisation du transfert de siège social par les autorités espagnoles.

j) Divers.

Sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de CNS Steel S.à.r.l. en CNS STEEL, S.L. Une copie du certificat émis par le Registre Commercial Central Espagnol concernant la dénomination sociale de la Société est annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide du changement de devise de la Société de Dollars américains en Euros sur la base du cours de change USD – EUR (EUR 1= USD 0,7164) telle que applicable par la Banque Centrale Européenne au 14 Octobre 2010 à 14 heures.

A la suite du changement de devise, le capital social de la Société sera dorénavant fixé à un billion deux cent quatre millions soixante-douze mille cinq cent vingt-sept Euros (EUR 1.204.072.527) réparti en un billion deux cent quatre millions soixante-douze mille cinq cent vingt-sept (1.204.072.527) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365 MÛNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte avec effet immédiat la nationalité espagnole.

Cinquième résolution

A compter de la date du transfert de la Société du Luxembourg à l'Espagne, la Société sera dorénavant gouvernée par les lois espagnoles, c'est-à-dire par le Décret Législatif Royal 1/2010 du 2 Juillet, lequel approuve, et toute autre réglementation légale applicable et en particulier les statuts.

Afin de mettre la Société en conformité avec le droit espagnol, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Le nouveau texte des statuts est rédigé en espagnol et est énoncé de la façon suivante:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA "CSN STEEL, S.L."

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN STEEL S.L., y se regirá por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o análogo.

Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse

por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias, Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 1.204.072.527 euros, representado por 1.204.072.527 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 1.204.072.527 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente.

Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. Libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario.

En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días. El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio.

El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurren a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos.

Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría.

El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Órgano de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de

las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, Separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía. El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos.

El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día. Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada. Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C. Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdo sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Titulo IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Titulo V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor.

Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Ce texte remplace le précédent qui devient sans effet.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder aux gérants de catégorie A et aux gérants de catégorie B suivants décharge:

- M. Marcelo Martins Fonseca, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Espagne;
- M. Mario Henrique Melillo, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne;
- M. Enéas Garcia Diniz, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi -São Paulo, Brésil;
- M. Paulo Penido Pinto Marques, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brésil;
- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brésil;
- M. Marco Weijermans, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Robert van't Hoeft, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Fabrice Rota, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. L'Associé Unique décide d'amender l'actuel Organe de Gestion de la Société en remplaçant le précédent Conseil de Gestion par cinq Directeurs Communs. L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes pour un mandat de durée indéterminée:
 - M. Marcelo Martins Fonseca, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y1040407Q;
 - M. Mario Enrique Melillo, de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y0601378-B;

- M. Enéas Garcia Diniz, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CZ087080, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Paulo Penido Pinto Marques, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CZ614011, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CY972440, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat aux personnes suivantes:

- M. Marcelo Martins Fonseca de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y1040407-Q et M. Mario Enrique Melillo de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y0601378-B, aux fins d'entreprendre leurs missions individuellement ou conjointement et solidairement, comme suit:

- Pour incorporer dans un Acte Notarié toute sorte de résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'Associé Unique et /ou par le Conseil de Direction, sans exception, en prenant pour base les Minutes ou le Recueil des Minutes ou les certifications de conventions orales, avec pouvoir de signer tout document et d'entreprendre toute démarche nécessaire pour enregistrer dans le Registre Commercial les résolutions précédemment énoncées en accord avec l'article 108.3 du Règlement du Registre Commercial Espagnol actuellement en vigueur.

- Pour se présenter devant le Notaire Espagnol ou le Notaire Etranger en vue de constituer en Acte Notarié tout document privé qui amende, complète ou corrige cet Acte Notarié, y compris les rectifications et clarifications à inscrire dans le Registre de Commerce de Madrid (Espagne).

- D'entreprendre toutes actions et démarches qui pourraient être nécessaire à l'efficacité juridique du transfert du siège social de la Société en Espagne, étant pour ce faire habilité à signer, modifier, compléter, amender et soumettre toute demande, autorisation, déclaration ou autre document auprès des Autorités Publiques Espagnoles, en particulier l'Administration Fiscale Espagnole, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et des Finances Espagnol.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant individuellement afin de procéder pour le compte de la Société à l'ensemble des formalités auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités de radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide que la Société continuera ses opérations comme imposé par les statuts.

A la suite du transfert de siège social du Luxembourg en Espagne, la Société va continuer ses opérations en Espagne en tant que société espagnole à la date à laquelle l'acte notarié de transfert sera effectif.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide que les résolutions prises en relations avec les points a, b, c, d, e et f de l'ordre du jour de cette assemblée sont prises sous condition résolutoire de refus du transfert du siège social par les autorités espagnoles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2010. Relation LAC/2010/45916. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010145217/734.

(100166605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

King's Cross Asset Funding 26, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142501/11.

(100162878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 26, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142502/11.

(100162880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142503/11.

(100162872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.405.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'Associé unique de la société accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010142597/21.

(100163654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142504/11.

(100162875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142505/11.

(100162860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142506/11.

(100162868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

AMT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.623.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société AMT EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 623, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société AMT EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 623, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur de la société AMT EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 623, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société AMT EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 623, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142609/21.

(100163741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142507/11.

(100162869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142508/11.

(100162856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142509/11.

(100162858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

AVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'Associé unique de la société accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010142624/21.

(100163653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brian McMahon

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142510/11.

(100162859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

LinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142513/10.

(100162672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of October;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED

Picard Bondco, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.899,

here represented by Ms. Carole NOBLET, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Polaris Lux 3 S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.902, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2010, dated 28 September 2010.

The appearing party representing the share corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) in order to reduce it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of thirty-one thousand (31,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, held by the sole shareholder. The sole shareholder further resolves to waive its right to any consideration in connection with the foregoing capital reduction.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) in order to raise it up to two million six hundred thirteen

thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) through the issue of two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three (2,613,873) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by Picard Bondco aforementioned, by a contribution in cash of two hundred sixty-one million three hundred eighty-six thousand six hundred seventy-five euros and forty-two cents (EUR 261,386,675.42). The total contribution of two hundred sixty-one million three hundred eighty-six thousand six hundred seventy-five euros and forty-two cents (EUR 261,386,675.42) will be allocated as follows: two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) will be allocated to the share capital and two hundred fifty-eight million seven hundred seventy-two thousand eight hundred two euros and forty-two cents (EUR 258,772,802.42) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Lion/Polaris Lux 3 S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 2,613,873) represented by two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three (2,613,873) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders – Resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of September at 3.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through videoconference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Except as otherwise required by law or these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

Art. 13. Any shareholder or holder of other securities issued by the Company (including any preferred equity certificates) shall have the right to grant security over such shares or other securities and, as a result of such security, the

beneficiary of such security shall be entitled to exercise the voting rights attached to the pledged shares or other securities, as well as to convoke a shareholders' (or holders of such other securities) meeting and submit proposals thereto, as permitted under, and in accordance with, the relevant security agreement.

Art. 14. No shareholder decision relating to any proposed change in the corporate form, jurisdiction of incorporation or merger of the Company shall be validly taken unless the facility agent (as referred to under any senior facilities agreement or bridge facilities agreement to which the Company is a party) has been informed in writing that such decision will be submitted to shareholders vote at least five business days (being a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are opened for business in Luxembourg) prior to such decision being taken.

D. Board of directors

Art. 15. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director and of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing (i) to hear the other participating directors and (ii) to address each of the other participating directors simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of directors is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, no quorum shall be present unless the majority of directors at the meeting are non-UK tax residents.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 18. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts of administration and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 20. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed if one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year – Profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on 1st April of each year and shall end on 31st March of the following year.

Art. 22. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing Law

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand one hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize octobre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU

Picard Bondco, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.899, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Carole NOBLET, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'actionnaire unique de Lion/Polaris Lux 3 S.A. (ciaprès la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.902, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2010, en date du 28 septembre 2010.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) afin de le réduire de sa valeur actuelle de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à zéro euro (EUR 0) par l'annulation de trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par l'actionnaire unique. L'actionnaire unique décide de renoncer à son droit à toute contrepartie en relation avec cette réduction de capital.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) afin de le porter au montant de deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) par l'émission de deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois (2.613.873) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Toutes les actions nouvellement émises ont été souscrites et payées par Picard Bondco susnommée, par un apport en numéraire de deux cent soixante-et-un millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze euros et quarante-deux cents (EUR 261.386.675,42). L'apport total de deux cent soixante-et-un millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze euros et quarante-deux cents (EUR 261.386.675,42) sera alloué de la manière suivante: deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) seront alloués au capital social et deux cent cinquante-huit millions sept cent soixante-douze mille huit cent deux euros et quarante-deux cents (EUR 258.772.802,42) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de la valeur d'apport et de détention des souscripteurs a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Inter alia, suite notamment à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Lion/Polaris Lux 3 S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même

groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou de titres représentatifs de dette nominatifs émis par la Société ne peuvent requérir leur conversion en actions, obligations ou titres représentatifs de dette au porteur.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) représenté par deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois (2.613.873) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 8. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires – Résolution de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire (s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des

actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi de septembre à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et aucun quorum n'est requis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

Art.13. Tout actionnaire ou propriétaire d'autres valeurs mobilières émises par la Société (notamment les preferred equity certificates) aura le droit d'accorder des garanties sur ces actions ou toute autre valeur mobilière, et par conséquent, le bénéficiaire de cette garantie aura le droit d'exercer les droits de vote attachés aux actions gagées ou autres valeurs mobilières, et de convoquer une assemblée d'actionnaires (ou propriétaires d'autre valeurs mobilières) et soumettre des propositions à ce sujet, tel qu'autorisé ci-dessous, et conformément au contrat de garantie correspondant.

Art.14. Aucune décision d'actionnaire relative à un changement proposé de la forme sociale, de la juridiction de constitution ou d'une fusion de la Société ne pourra être valablement prise à moins que l'agent de crédit (comme mentionné dans tout contrat de crédit senior ou contrat de crédit intermédiaire auquel la Société est partie) ne soit informé par écrit que cette décision sera soumise au vote des actionnaires au moins cinq jours ouvrables (étant un jour autre que le samedi ou le dimanche, au cours desquels les banques sont ouvertes à Luxembourg) avant qu'une telle décision ne soit prise.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés «Administrateur A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs, ou selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans des conditions prévues par la Loi.

Art. 16. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion (i) de s'entendre les unes les autres de manière continue et (ii) garantir une participation simultanée de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, parmi lesquels au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, le quorum ne pourra être atteint que si la majorité des administrateurs présents à la réunion ne sont pas des résidents fiscaux du Royaume-Uni.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, et ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatif à son objet. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 19. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration ou, par la Société dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaire aux comptes est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice social – Bénéfices

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

G. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause – Loi Applicable

Art. 24. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille cent euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2010. LAC/2010/45586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142800/519.

(100163410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheld.

R.C.S. Luxembourg B 27.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010142514/11.

(100163003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Ludorf Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.509.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142515/10.

(100162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of October;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED

Lion/Polaris Lux 3 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.902, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Ms. Carole NOBLET, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of Lion/Polaris Lux 4 S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.903, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2011, dated 28 September 2010.

The appearing person representing the share corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) in order to reduce it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of thirty-one thousand (31,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, held by the sole shareholder. The sole shareholder further resolves to waive its right to any consideration in connection with the foregoing capital reduction.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) in order to raise it up to two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) through the issue of two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three (2,613,873) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by Lion/Polaris Lux 3 S.A. aforementioned, by a contribution in cash of two hundred sixty-one million three hundred eighty-six thousand six hundred seventy-five euros and forty-two cents (EUR 261,386,675.42). The total contribution of two hundred sixty-one million three hundred eighty-six thousand six hundred seventy-five euros and forty-two cents (EUR 261,386,675.42) will be allocated as follows: two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) will be allocated to the share capital and two hundred fifty-eight million seven hundred seventy-two thousand eight hundred two euros and forty-two cents (EUR 258,772,802.42) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Lion/Polaris Lux 4 S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s subscribed share capital is set at two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three euros (EUR 2,613,873) represented by two million six hundred thirteen thousand eight hundred seventy-three (2,613,873) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of September at 3.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Except as otherwise required by law or these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

Art. 13. Any shareholder or holder of other securities issued by the Company (including any preferred equity certificates) shall have the right to grant security over such shares or other securities and, as a result of such security, the beneficiary of such security shall be entitled to exercise the voting rights attached to the pledged shares or other securities, as well as to convoke a shareholders' (or holders of such other securities) meeting and submit proposals thereto, as permitted under, and in accordance with, the relevant security agreement.

Art. 14. No shareholder decision relating to any proposed change in the corporate form, jurisdiction of incorporation or merger of the Company shall be validly taken unless the facility agent (as referred to under any senior facilities agreement or bridge facilities agreement to which the Company is a party) has been informed in writing that such decision will be submitted to shareholders vote at least five business days (being a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are opened for business in Luxembourg) prior to such decision being taken.

D. Board of directors

Art. 15. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of

the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director and of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing (i) to hear the other participating directors and (ii) to address each of the other participating directors simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of directors is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, no quorum shall be present unless the majority of directors at the meeting are non-UK tax residents.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 18. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts of administration and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly

in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 20. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed if one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year - Profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on 1st April of each year and shall end on 31st March of the following year.

Art. 22. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand one hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize octobre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU

Lion/Polaris Lux 3 S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.902, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1130 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Carole NOBLET, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'actionnaire unique de Lion/Polaris Lux 4 S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.903, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2010, en date du 28 septembre 2010.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) afin de le réduire de sa valeur actuelle de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à zéro euro (EUR 0) par l'annulation de trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par l'actionnaire unique. L'actionnaire unique décide de renoncer à son droit à toute contrepartie en relation avec cette réduction de capital.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux million six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) afin de le porter au montant de deux million six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) par l'émission de deux million six cent treize mille huit cent soixante-et-trois (2.613.873) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Toutes les actions nouvellement émises ont été souscrites et payées par Lion/Polaris Lux 3 S.A. susnommée, par un apport en numéraire de en numéraire de deux cent soixante-et-un millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze euros et quarante-deux cents (EUR 261.386.675,42). L'apport total de deux cent soixante-et-un millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze euros et quarante-deux cents (EUR 261.386.675,42) sera alloué de la manière suivante: deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) seront alloués au capital social et deux cent cinquante-huit millions sept cent soixante-douze mille huit cent deux euros et quarante-deux cents (EUR 258.772.802,42) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de la valeur d'apport et de détention des souscripteurs a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Inter alia, suite notamment à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Lion/Polaris Lux 4 S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la commu-

nication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou de titres représentatifs de dette nominatifs émis par la Société ne peuvent requérir leur conversion en actions, obligations ou titres représentatifs de dette au porteur.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois euros (EUR 2.613.873) représenté par deux millions six cent treize mille huit cent soixante-et-trois (2.613.873) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 8. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires - Résolution de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à « l'assemblée générale des actionnaires » devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi de septembre à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent

aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les uns les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et aucun quorum n'est requis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

Art. 13. Tout actionnaire ou propriétaire d'autres valeurs mobilières émises par la Société (notamment les preferred equity certificates) aura le droit d'accorder des garanties sur ces actions ou toute autre valeur mobilière, et par conséquent, le bénéficiaire de cette garantie aura le droit d'exercer les droits de vote attachés aux actions gagées ou autres valeurs mobilières, et de convoquer une assemblée d'actionnaires (ou propriétaires d'autres valeurs mobilières) et soumettre des propositions à ce sujet, tel qu'autorisé ci-dessous, et conformément au contrat de garantie correspondant.

Art. 14. Aucune décision d'actionnaire relative à un changement proposé de la forme sociale, de la juridiction de constitution ou d'une fusion de la Société ne pourra être valablement prise à moins que l'agent de crédit (comme mentionné dans tout contrat de crédit senior ou contrat de crédit intermédiaire auquel la Société est partie) ne soit informé par écrit que cette décision sera soumise au vote des actionnaires au moins cinq jours ouvrables (étant un jour autre que le samedi ou le dimanche, au cours desquels les banques sont ouvertes à Luxembourg) avant qu'une telle décision ne soit prise.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés «Administrateur A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs, ou selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans des conditions prévues par la Loi.

Art. 16. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion (i) de s'entendre les unes les autres de manière continue et (ii) garantir une participation simultanée de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, parmi lesquels au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, le quorum ne pourra être atteint que si la majorité des administrateurs présents à la réunion ne sont pas des résidents fiscaux du Royaume-Uni.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, et ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatif à son objet. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 19. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration ou, par la Société dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaire aux comptes est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

G. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 24. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille cent euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2010. LAC/2010/45588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142803/519.

(100163451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lies an Iess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 42, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 140.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142516/10.

(100162618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lucis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.834.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010142517/13.

(100163219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

M.V. Overseas Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142518/10.

(100163048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

CCS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.410.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société CCS Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 410, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CCS Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 410, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CCS Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 410, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CCS Europe S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 410, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142659/21.

(100163669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

M.V. Overseas Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142519/10.

(100163050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

M.V. Overseas Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142520/10.

(100163052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Millenium Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142521/10.

(100162675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Magna Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142523/10.

(100163135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

AMT Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.623.

A décidé de dénoncer le siège de la société

AMT EUROPE S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 623

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142610/14.

(100163872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Magna Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142524/10.

(100163139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142525/10.

(100163149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142526/10.

(100163153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 73, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142527/10.

(100162601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Dibelco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.550.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010**Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour une durée de 5 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2010142705/14.

(100164002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mediplus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 144.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Signature

Référence de publication: 2010142528/13.

(100162740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Mer Bleue Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.776.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142529/10.

(100162665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Multi Clean Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 116.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010142530/13.

(100163005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 25 octobre 2010**Résolution unique*

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 22 octobre 2010, de Monsieur Laurent JOLY, employé privé, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet immédiat et ratifie la nomination de Monsieur Claudio BACCELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 22 octobre 2010. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Contact Centers S.àR.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2010142807/18.

(100163540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

New Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 25.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010142532/11.

(100162621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

NFI Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.899.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142533/10.

(100163228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Novalex S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.817.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 août 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010142534/13.

(100162646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Compusystem, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 133.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 22 septembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte avec effet à ce jour la démission de Monsieur Jean-Louis POSSON de son poste de commissaire aux comptes ainsi que la démission de Monsieur Bernard CALVIGNAC de son poste d'administrateur.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012, Monsieur Manuel REBELO, né le 19.11.1966 à Cabeiceiras-de-Bastos (Portugal), demeurant à F – 75015 Paris, 93, Rue Blomet.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012 la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937.

L'assemblée générale constate que l'adresse de Monsieur Jean-Philippe CLARET, administrateur et administrateur-délégué, a changé en F – 98000 Monaco, 31, Avenue de Grande-Bretagne.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010142684/20.

(100163640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Novenergia III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.318.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010142535/12.

(100162607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

P.G. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.253.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.G. INVEST S.A.
Jacopo ROSSI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142536/12.

(100162604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Purple Haze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.459.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Purple Haze S.à r.l.
Mr. Matthis BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010142537/13.

(100162592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.984.

Extrait des décisions de l'associée unique datées du 07 octobre 2010

1. Madame Ruth SALVISBERG a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Madame Agnieszka RAMBUSZEK, administrateur de sociétés, née à Zakrzow (Pologne), le 15 janvier 1975, demeurant professionnellement à CH-4804 Winterthur (Suisse), Sulzer Allee, 8, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une période illimitée.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l
Ruth BRAND / Benoît Nasr
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010142576/17.

(100162814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

PGE Renewable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.432.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société PGE Renewable S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 432, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur de la société PGE Renewable S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 432, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur de la société PGE Renewable S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 432, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 octobre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société PGE Renewable S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 432, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010142878/21.

(100163665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.
